

Bruxelles, le 17 juin 2016
(OR. en)

10459/16

FISC 106
ECOFIN 635

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	17 juin 2016
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9913/16
Objet:	Code de conduite (fiscalité des entreprises) – Conclusions du Conseil (session du 17 juin 2016)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le code de conduite (fiscalité des entreprises), qui ont été adoptées par le Conseil lors de sa 3475^e session tenue le 17 juin 2016.

Conclusions du Conseil sur le code de conduite (Fiscalité des entreprises)

En ce qui concerne le code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite" au cours de la présidence néerlandaise, tels qu'ils sont présentés dans son rapport (doc. 9912/16 FISC 97 ECOFIN 558);
- se félicite en particulier de l'accord sur les orientations et les notes explicatives sur les asymétries des établissements stables hybrides impliquant des pays tiers;
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement et invite le groupe à poursuivre ses travaux au titre du programme de travail 2015;
- invite la Commission à poursuivre, comme indiqué dans le rapport, le dialogue avec le Liechtenstein concernant l'application des principes du code de conduite;
- invite le groupe à continuer d'assurer le suivi de l'alignement des régimes fiscaux favorables aux brevets sur l'approche du lien qui a fait l'objet d'un accord;
- invite le groupe à présenter au Conseil un rapport sur ses travaux avant la fin de la présidence slovaque.